



**CEFEDEM DE NORMANDIE**  
pratiquer, enseigner, créer

# DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE MUSIQUE (+ LICENCE)

FRAIS DE SCOLARITÉ ET FINANCEMENT

RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2017

## FRAIS DE SCOLARITÉ DE LA FORMATION INITIALE

DE professeur de musique : frais d'inscription aux épreuves d'entrée	DE professeur de musique : DE1 si pas de VAA (cours assurés par l'Université) (Pour information, tarif 2016-2017 de l'Université de Rouen)	DE professeur de musique : DE2	DE professeur de musique : DE3	Licence Sciences de l'Éducation ou Licence Métiers de la culture : L2 (Pour information, tarif 2016-2017 de l'Université de Rouen)	Licence Sciences de l'Éducation ou Licence Métiers de la culture : L3 (Pour information, tarif 2016-2017 de l'Université de Rouen)	Sécurité Sociale/an (Pour information, montant de la cotisation obligatoire 2016-2017)
50 €	189,10 €	350 €	350 €	189,10 €	189,10 €	215,00 €

## FRAIS DE SCOLARITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

DE professeur de musique : frais d'inscription aux épreuves d'entrée	DE professeur de musique : DE1 si pas de VAA (cours assurés par l'Université) (Pour information, tarif 2016-2017 de l'Université de Rouen)	DE professeur de musique : frais de scolarité <b>AVEC</b> prise en charge par un financeur (OPCA, employeur...)	DE professeur de musique : frais de scolarité <b>SANS</b> prise en charge par un financeur	Licence Sciences de l'Éducation ou Licence Métiers de la culture : L2 (Pour information, tarif 2016-2017 de l'Université de Rouen)	Licence Sciences de l'Éducation ou Licence Métiers de la culture : L3 (Pour information, tarif 2016-2017 de l'Université de Rouen)
50 €	189,10 €	6 600 €	2 900 €	189,10 €	189,10 €

## FRAIS DE SCOLARITÉ DE LA FORMATION PARTIELLE

DE de professeur de musique	Frais d'inscription aux épreuves d'entrée	Frais de scolarité <b>AVEC</b> prise en charge par un financeur (OPCA, employeur...)	Frais de scolarité <b>SANS</b> prise en charge par un financeur	Nombre d'heures/UE
UE1	50 €	1 500 €	700 €	230
UE2		1 500 €	700 €	315
UE3		500 €	200 €	60
UE4		500 €	200 €	50
UE5		500 €	200 €	51
UE6		700 €	300 €	77
UE7		700 €	300 €	80
UE8		700 €	300 €	82

Établissement d'enseignement supérieur habilité par le Ministère de la Culture

27 rue Pierre Corneille - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY - Tél : 02 32 76 07 08

Association loi 1901 - Organisme de formation n°23 76 02413 76 - Siret : 405 296 153 00068 - NAF : 8542 Z



## **Aides**

En fonction de votre âge et de votre statut, vous pouvez avoir accès aux aides financières suivantes : bourses du Ministère de la Culture (gérée par le CNOUS), Compte Personnel de Formation (CPF), Aide individualisée à la Formation (AIF), etc.

Pour les demandes de bourses des étudiants Culture : la demande de bourses doit être faite par anticipation, c'est-à-dire sans attendre la confirmation d'admission dans l'établissement (par exemple suite à un test ou à un concours). Pour plus d'informations, voir la rubrique « bourses sur critères sociaux du Ministère de la culture et de la communication » sur le site [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)

## **Financement**

Les dépenses engendrées par une entrée en formation continue sont assimilées à des dépenses de formation professionnelle. Elles peuvent donc être prises en charge par des organismes financeurs.

Le candidat a la responsabilité et l'obligation de rechercher le financement de cette procédure auprès des différents acteurs et organismes qui participent aux dépenses de la formation professionnelle continue.

Renseignez-vous et commencez votre recherche de financement le plus tôt possible, avant même de recevoir votre admission au CEFEDM. Les délais de réponse pour une prise en charge financière peuvent être longs.